

# Rentrée 2022-2023



École Fondamentale Saint-Joseph

Raidillon du Thier, 2  
086/388550  
[direction@ecolelibrehamoir.be](mailto:direction@ecolelibrehamoir.be)



A travers les pages de ce carnet de rentrée 2022-2023,  
le Pouvoir Organisateur,  
l'Équipe éducative  
et le Comité des fêtes  
vous informent de la vie qui se déroule à l'



# ÉCOLE FONDAMENTALE SAINT-JOSEPH

Raidillon du Thier, 2  
4180 Hamoir  
086/38.85.50  
[direction@ecolelibrehamoir.be](mailto:direction@ecolelibrehamoir.be)

Site de l'école : <http://ecolelibrehamoir.be>  
Page Facebook : ecole libre de Hamoir

## A la découverte de trésors...

Chacun est à la recherche d'un trésor...

Celui qui nous fera rêver,  
celui qui nous fera découvrir de nouvelles personnes,  
celui qui nous fera vivre de nouvelles expériences,  
celui qui nous donnera l'envie d'avancer,  
d'aider et d'être aidé et aimé.

Parfois, on croit qu'il faut parcourir des monts et vallées  
pour trouver ce qu'il y a de mieux,  
alors que la véritable richesse est sous nos yeux...

J'ai des difficultés en maths ?

Et si je demandais à un copain de m'aider?

Je vois qu'un enfant est triste dans la cour?

Et si j'offrais mon réconfort ?

J'ai tant de ressources en moi!

Je les écoute et je vais me décider à les employer,

à les faire vivre au grand jour!

Je suis différent des autres? Chouette !

Car on est tous différents !

Et je m'en vais de ce pas découvrir l'autre!

M. Bastian

Cette année, nous avons choisi le thème

**NOUVEAU**

## Découvrir des trésors



Après des vacances rythmées par un soleil généreux et un temps propice à la vie en extérieur, nous reprenons le chemin de l'école.

Cette année, une nouvelle organisation des vacances va rythmer le temps scolaire. Chacun devra s'y habituer mais gardons en tête que c'est pour favoriser l'apprentissage des élèves tout en respectant leur rythme.

L'équipe revient en pleine forme pour redémarrer une année pleine de découvertes de trésors... Des trésors à apprivoiser dans les apprentissages, dans les relations avec les autres, dans les activités spéciales (spectacle des enfants, sorties pédagogiques, ...).

# Présentation de l'école



L'école se compose de plusieurs équipes qui travaillent et collaborent pour veiller au développement global des enfants (bien-être, bien apprendre, ...)

## Le Pouvoir organisateur

Le Pouvoir organisateur rassemble des citoyens aux expériences personnelles et professionnelles diverses. Ils apportent chacun énergie et compétences au service de l'école.

On peut l'assimiler au Conseil d'Administration d'une entreprise ou d'une association.

Dans notre réseau d'enseignement libre catholique, le Pouvoir Organisateur exerce une fonction essentielle, bien que bénévole ; il assume de grandes responsabilités : instituant de l'école, garant de projets, juridiquement responsable, employeur, interlocuteur social, gestionnaire, partenaire éducatif. C'est pour cela qu'il ne peut être le fait d'un seul homme et que son action doit émaner d'une équipe de personnes qui travaillent en étroite collaboration.

Présidente : Anciaux Marie-Loïc  
Trésorier : Rizzi Sabrina  
Secrétaire : Decharneux Barbara

Membres : D'Affnay Pierre-Laurent  
Fagnoul Sylvie  
Henrotte Céline  
Lecart François  
Lecarte Frédéric  
Martin Mélissa  
Meurice Alicia

## **Mot de la Présidente...**

Chers petits explorateurs,

L'aventure commence!

Nous embarquons pour une nouvelle année ensemble, placée sous le signe des trésors.

Une quête sans relâche que vous effectuez au quotidien, aidés par vos professeurs, vos proches et vos amis!

Des trésors que vous pensez parfois trop enfouis pour être trouvés en vous, mais qui grâce à votre entourage remontent à la surface!

Des trésors que l'on découvre ensemble après des efforts groupés et dont on partage tous ensemble le bénéfice.

Pour chacun un trésor peut être différent, mais pour tous un trésor est précieux!

Les trésors sont nombreux, parfois juste sous la surface, parfois enfouis plus en profondeur, mais chaque découverte est un moment de joie intense!

Nous vous souhaitons à tous de prendre conscience que vous êtes chacun des trésors!

Bienvenue moussaillon dans l'équipage de Saint Joseph!

Pour le Po, Marie Loïc.

## L'Équipe éducative

Notre école chrétienne propose un modèle de vie et une échelle de valeurs en référence à l'Évangile de Jésus Christ : *solidarité, attitude responsable, respect de l'autre, créativité, intériorité, don de soi, sens du pardon et confiance.*

Notre école chrétienne propose une orientation pédagogique afin de faire grandir tout l'enfant dans ses apprentissages et dans ses expériences.

L'enseignant aura le souci de :

- donner du SENS aux apprentissages
- respecter les RYTHMES individuels par la DIFFÉRENCIATION des apprentissages
- assurer la CONTINUITÉ à travers et entre les cycles
- harmoniser le passage MATERNEL-PRIMAIRE
- promouvoir la CONFIANCE EN SOI
- amener tous les élèves à être des CITOYENS responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire
- favoriser l'ouverture de l'école sur son ENVIRONNEMENT, sur le MONDE
- associer les PARENTS à la vie de l'école...

### Directrice :

Guffens-Tenret Muriel      0474/60.91.31  
086/38.85.50  
[direction@ecolelibrehamoir.be](mailto:direction@ecolelibrehamoir.be)

### Les enseignantes maternelles :

Maternelles	Muyters Valérie	0496/87.64.06
	Grosjean Sophie	0476/66.95.33
Aide maternelle	Harray Véronique	0475/34.35.72

### Les enseignants primaires :

P1 - P2	Lafontaine-Harray Julie	0497/10.35.06
P2	Poncelet Margaux	0499/32.59.80
P3 - P4	Gaspard Géraldine	0494/76.21.75
P5 - P6	Demaret Laurine	0495/31.33.95
	Guffens Muriel	0474/60.91.31
Aide dans les classes		Poncelet Margaux

### Maîtres spéciaux:

Gymnastique	Frognier Philippe	0497/86.89.41
Psychomotricité	Vandenborre Orlane	
Seconde langue (anglais)	Simon-Georges Véronique	086/38.85.82

### Educateur :

Genicot Bastian

### Accueillantes :

Peeters Vanessa	0472/25.17.61
Gélis Nathalie	
Ursu Irina	0486/33.60.98

Les enseignants et la direction sont disponibles...

N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour les rencontrer.



## Le Comité des fêtes

Le Comité des fêtes a pour mission d'organiser la logistique des événements festifs de notre école.

Il est composé d'enseignants, de la direction, de membres du Pouvoir organisateur, et de parents d'élèves motivés et plein d'énergie.

L'objectif de ce Comité est de récolter des fonds pour le fonctionnement de l'école (chauffage, travaux, entretien, équipement des classes, ...) pour améliorer le cadre de vie et d'apprentissage de tous les enfants de l'école.

L'équipe du Comité des fêtes est en perpétuelle recherche de coups de main: avant, pendant et après les fêtes.

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues!

C'est également une occasion de faire la connaissance d'autres parents et de partager des moments conviviaux.

Pendant l'année, vous serez sollicités pour venir renforcer ou aider ponctuellement cette équipe efficace.

N'hésitez pas...

Merci d'avance!

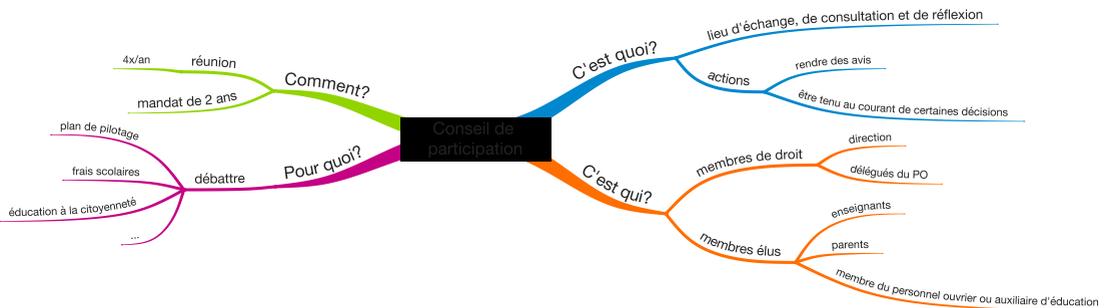
Envie d'en savoir plus... contactez Véronique Harray (0475/34.35.72 ou [veroharray@hotmail.com](mailto:veroharray@hotmail.com))



# Le Conseil de Participation

**NOUVEAU**

Le Conseil de Participation est un organe de concertation créé au sein de l'école.



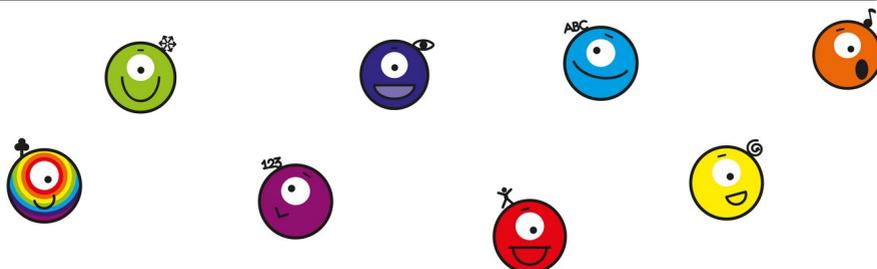
Présidente : Guffens-Tenret Muriel

Membres :  
Demaret Laurine  
Muyters Valérie  
Decharneux Barbara  
Fagnoul Sylvie  
Gretz Angélique  
Vansteenland Tiffany

# Quelques informations pratiques

## Horaire d'une journée de classe

7h00	Ouverture de l'école Début de l'accueil
8h30 <b>précises</b>	Rentrée en classe et début des cours
10h10 à 10h25	Récréation
10h25 à 12h05	Cours
12h05	Rangs dans la cour
12h15	Rassemblement Dîner Récréation
13h30	Cours
15h10 à 15h25	Récréation
15h25	Fin de cours
15h30 à 15h45	Détente (pour les enfants qui restent à l'école)
15h45 à 16h15/16h30	Étude pour les enfants de primaire Garderie pour les enfants de maternelle
16h15/16h30 à 18h00	Garderie



## Organisation de l'accueil

L'accueil est assuré par des accueillantes de l'ATL (Accueil Temps Libre) de Hamoir.

Dès 7h	Classe et cour de récréation	Jeux libres, lecture, dessin, ...	gratuit	Pour des raisons de sécurité, les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'accueillante.
De 12h15 à 13h30	Salle/réfectoire pour le repas* et cour de récréation ou salle pour les jeux * Potage 2x/semaine (d'octobre à Pâques) et dîners chauds (mardi et jeudi)	Temps calme pour prendre son repas et puis jeux (sport, jeux d'équipes, psychomotricité)	gratuit	Deux accueillantes sont responsables.
De 15h45 à 16h30	Cour de récré/classe (maternelles)	Jeux	gratuit	
	Classes (pour les primaires)	Etude dirigée	gratuit	
De 16h30 à 18h**	Classe et cour de récréation	Jeux d'extérieurs, jeux éducatifs, bricolages, ...	1€/enfant (2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> : 0,75€)	Le parent vient rechercher l'enfant dans la classe ou la cour ou l'enfant, s'il quitte l'école seul, présente une autorisation écrite

Mercredi après-midi : Activités -sur inscription- dans les locaux de l'école communale (rue Gilles Del'cour)  
Renseignements et inscriptions auprès de Roxane 0496/16.09.06

\*\* Merci d'être ponctuel ! En cas de souci, merci de prévenir Mme Vanessa Peeters au 0472/25.17.61

Nous vous rappelons que la garderie est organisée pour les enfants dont les parents travaillent et sont dans l'impossibilité de venir rechercher leur(s) enfant(s) à 15h30 ou après l'étude.

Merci pour votre compréhension.

## Les collations

Nous vous invitons à privilégier les collations et boissons saines (fruits, fruits secs, laitages, eau).

Ceci, dans un souci d'un « mieux être » et d'un « mieux apprendre ».

De plus, nous vous demandons de ne pas prévoir de collation pour la récréation de 15h10. Les enfants pourront boire de l'eau (une fontaine à eau est accessible tout le temps).

Ils auront l'occasion de prendre leur goûter à la fin de la journée de cours (15h30).

Un petit magasin a été créé au sein de l'école pour offrir une collation à chaque enfant le **vendredi** lors de la récréation de 10h.

Le magasin réouvrira le vendredi 23 septembre.

Chaque jeudi, avec le soutien de la Région wallonne, l'école offre un fruit à tous les enfants.

Si votre enfant n'aime pas les fruits, privilégiez alors, pour ce jour-là, une collation du type légume, compote ou yaourt.

Selon la saison, ils dégusteront des pommes, des poires, des oranges, des fraises, ... préalablement nettoyées et coupées.

Le jour du fruit recommencera le jeudi 22 septembre.



Le lundi sera le jour de la collation sans déchet. Chaque enfant apporte sa collation, dès le lundi 19 septembre, sans emballage dans une boîte.

Merci de collaborer...

## Les anniversaires

En maternelle, les anniversaires seront célébrés le dernier jeudi de chaque mois.

En primaire, votre enfant peut apporter un gâteau (facile à couper et à manger) à partager.

Merci de prendre contact avec l'enseignant de votre enfant afin de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de moment festif.



## Les jeux pendant les récréations

Selon un horaire établi, les enfants peuvent jouer avec différents jeux :

- lundi et mardi: trottinettes
- jeudi: ballon à la main
- vendredi: football

Pour réguler ces temps de détente, 3 zones sont créées dans la cour :

- une zone calme : une armoire à livres, tapis/coussins, jeux calmes
- une zone de petits jeux d'extérieur (cordes à sauter, cerceaux, ...)
- une zone réservée aux trottinettes ou aux jeux de ballons.

Des activités ponctuelles seront proposées aux enfants.

Nous rappelons également que les jouets de la maison restent à la maison!

Merci pour votre compréhension et collaboration.

## Le dîner

Deux possibilités pour le temps de midi :

→ soit l'enfant rentre dîner à la maison

A 12h05, il va se ranger près de la barrière.

L'enseignant responsable le fera quitter l'école dès que l'adulte qui vient le chercher est présent.

S'il prend le rang, il sera accompagné par l'enseignant responsable.

L'accès à la cour de récréation se fera à partir de 13h10.

→ soit l'enfant mange à l'école

Cette année, le dîner sera pris dans la salle (= réfectoire).

Nous demandons à chaque enfant d'avoir un set de table en tissu qui sera plié dans le sac à tartines) à déposer sur la table.

Chacun aura également une gourde (qu'il pourra remplir au besoin). Il n'y aura plus de gobelets disponibles.

Si exceptionnellement, l'enfant quitte l'école, il doit présenter à son enseignant(e) ou à la direction, une autorisation écrite.

## **Les dîners chauds**

Cette année, nous vous poursuivons le « service dîners chauds », au prix de 4 € par repas.

Les dîners chauds seront servis le mardi et le jeudi.

Les menus ne sont pas communiqués à l'avance afin de pouvoir travailler librement avec les maraîchers locaux et produits qu'ils proposent en fonction des saisons.

L'inscription aux dîners chauds sera réalisée pour un trimestre via un document distribué aux enfants et le montant dû sera versé, via le compte de l'école, selon l'option choisie.

## **Le rang**

Les enfants qui ne restent ni au dîner, ni à la garderie, ni à l'étude peuvent retourner avec le rang organisé par l'école. La surveillance est assurée jusqu'à la dislocation du rang (ancienne banque ING).

Si exceptionnellement, votre enfant change ses habitudes, les parents doivent fournir une autorisation écrite qui sera montrée au responsable du rang.

Les enfants qui viennent à vélo ou en trottinette quittent l'école en marchant à côté de leur vélo ou trottinette jusqu'aux escaliers. Là, ils peuvent enfourcher leur engin à deux roues et emprunter le trottoir qui longe la route. Ils retrouvent le rang pour traverser, à pied à côté de leur vélo ou trottinette.

Pour mieux organiser le rang et veiller à la sécurité des enfants, nous vous demandons de compléter le document « Rangs » reçu à la rentrée. Merci.

## L'étude

Une étude est organisée pour les enfants de l'école primaire. Elle est prise en charge par un enseignant et s'organise en 2 groupes :

- 1<sup>er</sup> groupe : les élèves de P1-P2
- 2<sup>ème</sup> groupe : les élèves de P3 à P6

Pour une bonne organisation et un respect de l'ambiance de travail, les enfants qui participent à l'étude restent jusqu'à 16h15. Il n'y aura pas de va et vient pendant ce temps de travail.

A 16h15, les enfants peuvent quitter l'étude pour retourner ou jouer à la garderie.

Cependant, les élèves des cycles 3 et 4 qui le souhaitent pourront poursuivre leur travail jusqu'à 16h30.

Pour mieux organiser l'étude, nous vous demandons de compléter le document « Etude » reçu à la rentrée. Merci.

## La bibliothèque

Chaque mois, les élèves de l'école se rendent à la bibliothèque communale.

Lors d'un moment de *lecture-plaisir*, ils écoutent une histoire lue et/ou racontée par la bibliothécaire.

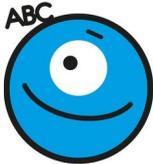
Ensuite, ils choisissent un livre à emprunter.

Merci de prendre soin des livres empruntés et de veiller à les ramener dans le délai imparti.



Chaque lundi et chaque vendredi, dans toutes les classes en même temps, l'après-midi débutera par un moment "Silence, on lit!".

Pendant 15 minutes, chacun (élèves et enseignants) sera invité à lire librement, en silence.



## La gymnastique et psychomotricité

*Un esprit sain dans un corps sain !*

Les cours de gymnastique (primaire) et de psychomotricité sont obligatoires dans le cursus scolaire.

Ils font partie de la formation complète.

En primaire, toute non participation doit être justifiée par écrit.

Si une dispense est demandée pour plus de 2 cours, elle doit être couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.

Le cours de psychomotricité aura lieu le lundi matin.

Les cours de gymnastique seront dispensés selon l'horaire suivant :

P1-P2 : mercredi de 8h30 à 10h10

P3-P4 : mercredi de 10h30 à 12h05

P5-P6 : mardi de 13h30 à 15h10

Les cours de natation reprendront après la Toussaint avec la collaboration de la commune et de la piscine Bernardfagne à St Roch. Un horaire défini et des infos complémentaires vous sera communiqués en temps utiles.

## Le matériel

Chaque enfant est responsable de ses affaires (sac, vêtements, ...) et de ses fournitures personnelles (fardes, crayons d'écriture et de couleurs, stylos, bics, ...). Une liste propre à chaque classe explicite le matériel demandé.

Le journal de classe, les cahiers et les manuels scolaires sont donnés par l'école (gratuitement).

Tous les objets et les vêtements **doivent être marqués au nom de l'enfant.**

Les jeux et jouets, l'argent, les bijoux, les consoles portables, les GSM, MP3 et autres objets de valeur sont ***interdits*** à l'école.

En cas de vol, de perte, de détérioration, l'école décline toute responsabilité.

## Quelques règles de sécurité...



Afin de garantir la sécurité de vos enfants, pourriez-vous



respecter la limitation de vitesse de 30km/h aux abords de l'école



laisser l'accotement libre le long du mur et devant la barrière de l'école



fermer la barrière de la cour après chaque passage. Pour entrer et/ou sortir, il suffit de sonner via le bouton du parlophone. La direction, un enseignant ou une surveillante vous ouvrira.

En aucun cas, pour des raisons de sécurité, il ne faut actionner le bouton rouge, situé à droite de la barrière. Celui-ci n'est à utiliser qu'en cas d'urgence.



stationner près de l'église.



Merci pour les enfants.

## Réunions de rentrée

Pour faire connaissance et mieux comprendre l'organisation de la classe, les objectifs, les attentes et les exigences des enseignants, nous vous invitons à une rencontre.

Nous souhaitons vivement votre présence, car il nous semble important d'établir un lien de confiance, un partenariat et une bonne communication avec vous. C'est ensemble que nous faisons grandir votre/vos enfant(s).



### **Jeudi 1er septembre**

P1-P2 à 19h

Maternelles à 20h30

### **Jeudi 15 septembre**

P3-P4 à 19h

P5-P6 à 20h30

Après chacune des réunions,  
nous vous invitons à partager un verre de l'amitié...

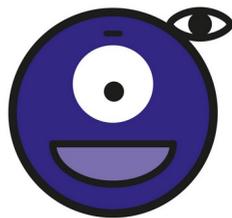
Merci d'être présents...

*Il est plus facile de construire des enfants solides  
que de réparer des adultes brisés.*

F. Douglass (1818-1895)

## Frais scolaires

Comme vous le savez certainement, lors de chaque début d'année, l'école a l'obligation de vous communiquer, à titre d'information, une estimation des frais réclamés et leur ventilation.



De plus, vous recevrez à la fin de chaque trimestre, le décompte périodique des frais réclamés.

Les cahiers, les livres scolaires et le journal de classe sont fournis, gratuitement, par l'école.

Des actions et activités sont menées au cours de l'année pour réduire le coût des séjours.

De plus, une aide financière peut être envisagée (contact avec l'enseignant(e) et la direction).

### EN MATERNELLES

Frais obligatoires	
Sorties pédagogiques selon les projets menés en classe (théâtre, visite scientifique, visite d'exposition, ...)	± 25€
Classes de dépaysement (1 fois sur la scolarité maternelle)	± 100€

### EN PRIMAIRES

Frais obligatoires		
P1-P2	Sorties pédagogiques selon les projets menés en classe (théâtre, visite scientifique, visite culturelle, ...)	± 25€
	Classes de dépaysement (1 fois/2 ans)	± 115€
P3-P4	Sorties pédagogiques selon les projets menés en classe (théâtre, visite scientifique, visite culturelle, ...)	± 25€
	Classes de dépaysement (1 fois/2 ans)	± 150€

P5-P6	Sorties pédagogiques selon les projets menés en classe (théâtre, visite scientifique, visite culturelle, ...)	± 25€
	Classes de neige (1 fois/2 ans)	± 570€
<p>Une participation liée au cours de natation pourrait être demandée. Le coût du bain n'a pas encore été fixé mais il devrait être plafonné à 5€ maximum.</p>		

Frais facultatifs	
Abonnement à l'École des Loisirs	± 40€
Abonnement aux revues Averbode P1-P2 : Bonjour P3-P4 : Dauphin P5-P6 : Tremplin	45€
Abonnement aux revues P3-P4 : Tirelire, Histoires belges P5-P6 : Récits express, Histoire belges	45€

Services	
Dîners chauds	4€/repas
Soupe (octobre à mars)	20€
Garderie (cf. tableau)	

N.B. : Ces montants sont des estimations, il se peut, qu'au vu de l'inflation, ils soient légèrement modifiés. Merci pour votre compréhension.

Extrait de Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun Article 1.7.2-2. - § 1er.

Dans l'enseignement maternel, ordinaire et spécialisé, sans préjudice des alinéas 2 et 3, aucuns frais scolaires ne peuvent être perçus et aucune fourniture scolaire ne peut être réclamée aux parents, directement ou indirectement.

Dans l'enseignement maternel, ordinaire et spécialisé, seuls les frais scolaires suivants, appréciés au cout réel, peuvent être perçus :

1° les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés;

2° les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'école ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement arrête le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou pour l'ensemble des années d'étude de l'enseignement maternel ;

3° les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'école, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou pour l'ensemble des années d'étude de l'enseignement maternel.

Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles :

1° le cartable non garni ;

2° le plumier non garni ;

3° les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peuvent être imposés aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 1er, 1° à 3°, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés.

Les montants fixés en application de l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont annuellement indexés en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

§ 2. Dans l'enseignement primaire, ordinaire et spécialisé, ne sont pas considérés comme perception d'un minerval les frais scolaires appréciés au cout réel suivant :

1° les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés;

2° les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'école ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement primaire ;

3° les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'école, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement primaire.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 1er, 1° à 3°, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés.

Les montants fixés en application de l'alinéa 1er, 2 et 3°, sont indexés annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

## Paiement par compte

**NOUVEAU**

Afin de faciliter et sécuriser le transfert d'argent à l'école, nous vous invitons à payer tous les montants demandés via le compte suivant : BE26 7320 6545 3429 ( !!! le numéro de compte est nouveau !!!). Nous éviterons ainsi les pertes éventuelles et la manipulation d'argent par les enfants.  
Merci d'avance.



## Les absences

Dès l'âge de 5 ans, tout enfant est soumis à l'obligation scolaire. Il est inscrit dans une école pour y suivre les cours tous les jours ouvrables de l'année scolaire. Mais il se peut que l'enfant se trouve dans l'impossibilité de fréquenter les cours.

**Toute absence d'un enfant en obligation scolaire (M3 et primaire) (quelques heures, une demi-journée, un jour) doit être justifiée :**

- si l'absence ne dépasse pas 3 jours, par un mot libellé sur papier libre (ou une pièce justificative) ou par le document « Justification d'absence ».

- si l'absence dépasse 3 jours, par un certificat délivré par un médecin ou un centre hospitalier ou médical.

Ce document est à remettre à l'enseignant dès le retour de l'enfant. L'enfant se remettra en ordre dès que possible.

De commun accord avec le titulaire, les travaux seront préparés et disponibles selon les dispositions prévues.

ATTENTION, la justification « Raisons familiales » n'est pas acceptée par l'Inspection.

De plus, dès 9 demi-jours d'absence non justifiée, la direction doit prévenir l'absentéisme scolaire.

Merci de prévenir l'école en cas d'absence.

## Médicaments

Les médicaments sont interdits à l'école.

Pour la sécurité des enfants, veuillez à ne pas mettre de médicament dans les mallettes.

Si un traitement ordonné par un médecin devrait être administré, veuillez prendre contact avec le titulaire.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant devra éviter tout contact avec l'école. Dans ce cas, merci de nous prévenir afin de prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis des autres élèves de la classe.



# Agenda

Voici des dates à retenir et à conserver (activités, festivités, congés, journées de formation, ...).

## *1<sup>er</sup> trimestre*

29 août	Rentrée des classes
1 <sup>er</sup> septembre à 19h : P1-P2 à 20h30 : Maternelles	Réunions de rentrée
15 septembre à 19h : P3-P4 à 20h30 : P5-P6	Réunions de rentrée
25 septembre	Messe de rentrée
27 septembre	Fête de la Fédération Wallonie Bruxelles
en octobre	Souper d'automne
24 octobre au 4 novembre	Vacances de Toussaint/Congé d'automne
11 novembre	Fête de l'Armistice
Semaine du 21 novembre	Rencontre individuelle en maternelle Remise du bulletin en primaire
9 décembre	Marché de Noël
26 décembre au 6 janvier	Vacances de Noël/d'hiver

## 2<sup>ème</sup> trimestre

10 et 12 février	Spectacle des enfants
Semaine du 15 mars	Rencontre individuelle en maternelle Remise du bulletin en primaire
20 mars	Formation enseignants P3-P4
10 avril	Lundi de Pâques
22 avril	Souper de l'école

## 3<sup>ème</sup> trimestre

1 <sup>er</sup> mai au 12 mai	Vacances de Pâques/de printemps
1 <sup>er</sup> mai	Marche Adeps
18 mai	Ascension
29 mai	Pentecôte
16 juin	« Journée » Portes Ouvertes
22 juin	Rencontre individuelle en maternelle
29 juin	Remise du bulletin en primaire
3 juillet	Remise des CEB et souper des 6èmes
A partir du 8 juillet	Vacances d'été
6 août	Brocante

NB : Les journées de formation en équipe, des enseignantes de P1-P2 seront à ajouter. Elles vous seront communiquées dès qu'elles seront connues.



## Action « Piles » et cartouches d'imprimantes

Cette année encore, notre école collecte les piles hors d'usage. Pour cette initiative, nous ne recevons pas seulement du matériel de collecte mis gratuitement à notre disposition par l'Asbl BEBAT (Fonds pour la Collecte des Piles), mais nous sommes également récompensés de nos efforts !

C'est pourquoi nous désirons vivement encourager les parents et les élèves à récupérer les piles hors d'usage via notre école.

Comment ce système fonctionne-t-il ?

Toutes les piles hors d'usage sont déposées dans le tonneau collecteur de notre école. Lorsque ce tonneau est plein, il est enlevé gratuitement par BEBAT. Nous recevons 1 point par kg de piles récupérées. En

échange des points épargnés, nous pouvons choisir dans un assortiment très intéressant de produits : articles de sport, matériel didactique et éducatif, équipement informatique, ...

La récupération des piles n'est pas seulement bénéfique pour notre école, mais également pour vous, à travers l'amélioration de l'environnement. BEBAT assume en effet le traitement et le recyclage des piles collectées, ce qui permet la réutilisation de divers matériaux et la préservation des ressources naturelles.

La collecte des « petites » cartouches d'imprimantes se fait grâce à une boîte verte. Seules les cartouches pouvant rentrer dans cette boîte sont reprises.

Grand merci d'avance pour votre collaboration.



Cette parole est un trésor

Cette parole est un trésor,  
Plus précieux qu'un coffre d'or,  
Un cadeau qui nous est fait,  
Un cadeau pour mieux s'aimer.  
Allélu-alléluia, Allélu-alléluia!

1 - Venez pour la chercher, Bonne Nouvelle  
Il nous faut la cueillir, Bonne Nouvelle  
Venez c'est un secret, Bonne Nouvelle  
Qui va nous enrichir, Bonne Nouvelle.

Cette parole est un trésor,  
Plus précieux qu'un coffre d'or,  
Un cadeau qui nous est fait,  
Un cadeau pour mieux s'aimer.  
Allélu-alléluia, Allélu-alléluia!

2 - Venez pour la découvrir, Bonne Nouvelle  
Elle est pleine de vie, Bonne Nouvelle  
Venez c'est pour grandir, Bonne Nouvelle  
Qu'elle nous réunit, Bonne Nouvelle.

Cette parole est un trésor,  
Plus précieux qu'un coffre d'or,  
Un cadeau que Dieu nous fait  
Un cadeau pour mieux l'aimer.  
Allélu-alléluia, Allélu-alléluia!





Bonne rentrée à tous, petits et grands...  
Que l'année scolaire soit riche et enrichissante,  
gaie et plaisante, inoubliable et ...